



Addis Abéba, Éthiopie B.P. : 3243 Tél. : (251-11) 5513 822 Télécopieur: (251-11) 5519 321
Courriel : situationroom@africa-union.org

COMMUNIQUE DE PRESSE

La Commission de l'Union africaine condamne l'attaque d'un convoi des Forces armées centrafricaines et de la MINUSCA en RCA

Addis Abeba, 23 juin 2020 : La Commission de l'Union africaine (UA) condamne fermement l'attaque perpétrée contre un convoi des Forces Armées Centrafricaines (FACA) et de la MINUSCA près de Besson, localité située dans la Préfecture de la Nana-Mambéré au Nord-Ouest de la République Centrafricaine (RCA), le 21 juin 2020 dont le bilan fait état de deux (02) morts et au moins sept (07) blessés.

La Commission de l'Union africaine adresse ses condoléances au gouvernement et aux familles des victimes et souhaite un prompt rétablissement aux blessés et demande que les auteurs de ses attaques soient rapidement arrêtés et répondent de leurs actes devant la justice.

L'attaque survient quelques jours après d'autres attaques coordonnées perpétrées par des hommes armés, le mardi 9 juin 2020, dans les Préfectures de Nana-Mambere et Ouham-Pende, notamment à Bouar (contre le camp de formation des Unités Spéciales Mixtes de Sécurité) et à Pougol toujours dans le Nord-ouest de la RCA qui ont occasionné plusieurs blessés, dont deux (02) Casques bleus et des membres des USMS.

La Commission de l'Union africaine demande qu'une enquête soit diligentée par le gouvernement en association avec la MINUSCA et les représentants des deux garants (l'Union Africaine et la CEEAC) de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en RCA (APPR-RCA) pour établir les faits et les causes de ses attaques au moment où le pays se prépare à un moment important de la vie de la nation centrafricaine par l'organisations des élections. Les résultats de ses enquêtes permettront éventuellement de déclencher le dispositif prévu par L'Article 35 de l'APPR-RCA.

La Commission de l'Union africaine relève avec fermeté que tous responsables des violations s'exposent à des mesures répressives prévues par les Garants et Facilitateurs, notamment dans les dispositions pertinentes des décisions du Conseil de Paix et de Sécurité de l'UA et de son régime de sanctions.

La Commission de l'Union africaine, Garant de l'APPR-RCA, dans le cadre des efforts conjoints permanents et concertés avec ses partenaires, réaffirme son engagement et sa détermination au suivi de la mise en œuvre intégrale de l'APPR-RCA, aux bénéfices des populations centrafricaines. Elle exprime également la solidarité du continent au Gouvernement et au peuple centrafricain face à la pandémie de la COVID-19 et réitère son soutien aux efforts nationaux de lutte contre le virus.